BULLETIN BULLETIN D'ADHESION & COTISATION LE BILBOK JEUNESSE

☐ LE VAL	□ BRAS	(01/09/24 au 31/08/25)						
\square 11/13 ans	☐ 14/25 ans							
Nom et Prénom (1)			Né (e) le					
Nom et Prénom (2)			Né (e) le					
lom et Prénom (3)								
Nom et Prénom (4)		Né (e) le						
N° de tel :		Mail :						
		ADHESION						
☐ Jeune 11 à 25 an	s – 10 €		т	OTAL :				
		COTISATION	Į.					
TARIF COTISATION	0€ à 449.99 par mois	€ 450€ à 699.99€ par mois	700€ à 899.99€ par mois	900€ à 1200€ par mois	>1200€ par mois			
nnuelle	45.00€	50.00€	55.00€	60.00€	65.00€			
Grandes vacances scol	aires 15.00€	20.00€	25.00€	30.00€	35.00€			
etites vacances scolai	12.00€	15.00€	16.00€	18.00€	20.00€			
*A renouveler pour cha période de vacance	que							
			т	OTAL :				
Cadre réservé à l'administr	ration							
Paiement :								
☐ Espèces N° de reçu	:	□ Chèque n°	:					
☐ HELLO ASSO		□ VIREMENT						
L'adhérent reconnait	avoir pris connaissanc	e des Statuts et du rè	glement Intérieur	Général (le cas éch	éant) et d'en			
accepter toutes les di	spositions.							
			<u>L'adhéren</u>	<u>t</u>				
L'association BILBOK r	econnait avoir reçu la	somme de	euros					
Fait à	/	/	<u>L'associatio</u>	n				

BALB OK

Cotisation 2024-2025 du Bilbok Jeunesse



Accueil Ados 11-13 ans

La Passerelle : à Le val et Bras

Accueil, dans les différents locaux, service navette, découverte d'activités innovantes, sportives et culturelles, accompagnement scolaire ponctuel, ludothèque, projets dans le cadre de leur pass engagement, carte fidélité, carte bon plan, séjours / minis camps.

Espace jeunes 14-17 ans

Le Val Jeunesse : à Le Val et Bras

Tous les avantages des 11-13 + mise à disposition des locaux 3 fois par ans pour vos événements entre jeunes. Une idée un métier, infos jeunesse, etc...

Espace **jeunes** 18-25 ans.

Le Val Jeunesse : à Le Val et Bras

Tous les avantages des 14-17 + Accompagnement (Une idée un métier, infos jeunesse, copérative de la jeunesse, chantier humanitaire, mobilité international, etc... (pass engagement = 80h de bénévolat = 300€ pour ton permis, tes études, tes voyages, tes assurances ...)

Pour plus d'informations contactez nous: 07.68.84.51.06 ou 07.83.25.35.20 ou 07.81.29.61.80www.bilbok83.fr ainsi que sur nos réseaux

































DOSSIER D'INSCRIPTION de 3 ans à 17 ans

ACADÉMIE DE NICE di galle Four-monte de la presención d	Nom: Prénom:					
Date de naissance	DUOTO					
Sexe:	PHOTO					
N° de téléphone :						
Mail en Majuscu						
Adresse:						
RESI	PONSABLE 1	RESPONSABLE 2				
□Père □1	Mère □Tuteur(rice)	□Père □Mère □Tuteur(rice)				
Nom: Prénom: Adresse: Code postal: Ville: Profession: Tél domicile: Tél portable Tél travail: Mail en majuscule:		Nom: Prénom: Adresse: Code postal: Ville: Profession: Tél domicile: Tél portable Tél travail: Mail en majuscule:				
SITUATION PARENT □Célibataires □ □Veuf(ve)	TALE : □Union libre □Mariés	□Divorcés □P	acsés □Séparés			
Numéro d'Allocataire :						















DOCUMENTS A FOURNIR I.

☐ Photo d'identité								
☐ CNI ou passeport enfant + responsables								
☐ Fiche sanitaire								
☐ Copie du carnet de vaccination								
☐ Test d'aisance aquatique								
☐ Justificatif de domicile de – de 3 mois								
☐ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Nominative et	extra-scolaire							
☐ Jugement de divorce ou de séparation								
☐ Attestation CAF, MSA moins de 3 mois ou Avis d'imposition de N								
II. AUTORISATION PARENTALES								
ACTIVITES								
Je soussigné (e)	responsable légal du jeun							
Autorise mon jeune à participer à toutes les activités de BILBOK, n parental OBLIGATOIRE (apnée, plongée, activités d'eau vives et a								
SORTIES DES LOCAUX :								
☐ Autorise mon jeune à quitter les locaux seul avant les horaire	es de fermeture							
☐ Autorise mon jeune à quitter les locaux seul <u>uniquement</u> aux viens le récupérer directement								
☐ N'autorise pas mon jeune à quitter seul les locaux et m'engag	ge à venir le récupérer							
☐ Autorise mon jeune à quitter seul les locaux à l'horaire de fin	de soirée							
☐ N'autorise pas mon jeune à quitter seul les locaux à l'horaire	de fin de soirée							
Personne(s) autorisée(s) et numéro de téléphone :								
•••••								
•••••								
	Signature de représentant légal							
A, le								















DROIT A L'IMAGE ET L'UTILISATION

Le(s) responsable(s) légal (aux) du jeune accepte(nt)

aux factures des prestations réservées.
ENVOI PAR MAIL ET SMS Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant autorise(nt) : MAIL SMS WHATSAPP L'envoi de SMS et/ou Mails par BILBOK pour toutes informations relatives aux activités de l'association et
ARTICLE 3 : La présente acceptation des articles relatifs à la prise de vues est consentie à titre gratuit. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant et la gestion du consentement qui peut être exercée par mail : bilbok.comm@gmail.com
AUTORISE N'AUTORISE PAS
ARTICLE 2: DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES: sous réserve des dispositions de l'article 1 ci-dessus, que les dites photographies soient diffusées dans les strictes conditions suivantes: support de la diffusion: site internet de BILBOK et de la commune, support de communication papier, diffusion non commerciale; destination: diffusion aux collectivités territoriales et partenaires publics de l'association, communication interne et externe de l'association, aux familles ayant accepté la présente autorisation; lieu de la diffusion: diffusion internationale compte tenu de la mise en ligne sur internet via les réseaux sociaux; durée de l'autorisation: consentie pour une durée de 3 ans à compter de la signature des présentes, la troisième année l'autorisation vaut pour l'année civile entière. Toutefois, il est expressément précisé que les photographies téléchargées faisant apparaître d'autres personnes que leurs enfants ou jeunes ne pourront être utilisées qu'à titre strictement personnel et familial, sans aucune diffusion extérieure. Notamment, la diffusion sur des réseaux sociaux et sites personnels est strictement interdite. Toute diffusion non-conforme sera susceptible d'engager la responsabilité de son auteur. BILBOK s'engage à ce que les photographies ne portent pas atteinte à la dignité de l'enfant ou du jeune.
AUTORISE N'AUTORISE PAS
des séjours et pendant les diverses activités organisées ; que les prises de vue le concernant soient utilisées en vue de la communication interne et externe de BILBOK, en particulier sur le site internet et sur les supports de communication papier de l'association, ainsi que pour la communication destinée à illustrer auprès des pouvoirs publics, les activités menées ; que l'ensemble des prises de vues des séjours péri et/ou extra scolaires auquel participe leur enfant ou jeune.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES













Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter les échanges entre les familles inscrites à l'association **BILBOK**.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (UE N° 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

BILBOK, 22 Place Gambetta, 83143 Le Val ou par mail : bilbok.comm@gmail.com

BILBOK, responsable du traitement, est représenté par le Président et la directrice.

La plupart des données de votre compte et les données liées à vos inscriptions sont conservées en bases opérationnelles pendant la durée nécessaire à la relation avec **BILBOK**. Vos données seront ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire en lien avec les durées de prescription et de conservation légale pour des raisons strictement limitées et autorisées par la loi. Passé ce délai, elles seront supprimées.

Les données de facturation seront conservées quant à elles 10 ans à compter de l'encaissement de la dernière facture.

SIGNATURE DES RESPONSABLES	
Je soussigné(e), Jeune,	nte fiche et certifie exact les rviendrait en cours d'année,
A	on manuscrite)

















III. FICHE SANITAIRE

<u>Vaccinations</u>: Photocopie OBLIGATOIRE du carnet de santé partie vaccin avec le nom et le prénom de l'enfant.

		Oblig Facul	atoire tatif			Oblig	atoire	à par	tir du 1	L ^{er} jan	vier 20	018	
Âge approprié ▶ n	1 nois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois		16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
Diphtérie-tétanos- poliomyélite		•	•		•			•	•		•	•	Tous
Rougeole-oreillons-rubéole							•						les 10 ans
Coqueluche		•			•	-					•		
Haemophilus influenzae de type B		•	•		•								
Pneumocoque		•	•		•								
Méningocoque C				•									
Hépatite B		•	•		•								
BCG	•												
Papillomavirus humain -		_								•			Tous les ans
Grippe		_											•
Zona													

Renseignements médicaux :

L'enfant ou le jeune doit-il suivre un traitement médical au cours de l'année ?

□Oui □Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

Attention! Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant/jeune a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
□ Oui	□ Oui	□ Oui	□ Oui	□ Oui
□ Non	□ Non	\square Non	□ Non	□ Non
Otite	Rougeole	Oreillon s	Rhumatisme articulaire aigu	Asthme
□ Oui				

Allergies:

Médicamenteuses	Alimentaires	Autres :
□ Oui	□ Oui	□ Oui
□ Non	□ Non	□ Non
Préciser la cause de l'allergie et la co	onduite à tenir :	
•••••		•••••
•••••		
•••••		•••••
•••••		
•••••		•••••
•••••		
•••••	•••••	•••••

















Indiquer les difficultés de santé et nous fournir les ordonnances des prescriptions médicales (<i>Maladie</i> , accident, crises convulsive, hospitalisation, opération, rééducation), en précisant les dates et les précentions à propdre
précautions à prendre.
Recommandations utiles:
Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires etc
☐ J'autorise les responsables de la structure à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de santé du jeune.

IMPORTANT:

Sans copies des vaccinations, un certificat médical avec la mention : « à jour de ses vaccinations obligatoires » doit- être fourni.

Pour convenance personnelles, mon jeune n'est pas vacciné, un certificat médical doit-être fournis avec la mention

« Contre-indication à la vaccination pour convenance personnelle »



Attention, si votre jeune participe à des activités aquatique, subaquatique ou aux activités sportives qui présentent des risques particuliers durant l'été, il faudra obligatoirement fournir Un certificat d'aptitude à la pratique de ces activités.













Je soussigné(e	e), M. et/ou Mme
Père/mère/tuteur (de l'enfant ou du jeune
Atteste avoir reçu et pris connaissance des n accepte toutes les conditions et déclare exacts le	règlements intérieur de l'association BILBOK et es renseignements portés sur cette brochure.
Fait à	Le
Signature du responsable (<i>Précédée de la mention lu et approuvé</i>)	Signature du jeune ou enfants (<i>Précédée de la mention lue et approuvé</i>)





















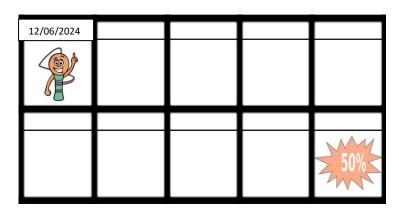
La carte de fidélité est un dispositif permettant d'impliquer les jeunes dans les activités et les événements mis en place par l'association.

Ce système offrira aux jeunes la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié pour certaines activités grâce à leur fidélité sur les activités ce qui permet de les rendre « acteurs » du projet associatif de l'association.

Pour bénéficier du tarif préférentiel, il suffira de remplir une carte fidélité soit

« 10 Tampons »





Comment ça marche?

4 cartes remplie vous avez le choix entre

4 activités à = -50% sur l'activité dite sortie ; exemple : accrobranche, canyoning, cinéma...

2 activités offerte à = -25€

1 séjour prioritaire = - 10% sur le séjour

Cartes non cumulables après 4 cartes, valable 1 an, réductions valables sur activité à maximum 25€

LA CARTE EST SCRITEMENT NOMINATIVE

















Modalités d'inscription

Nous proposons aux jeunes du Val, de Bras et ses alentours (Carcès, Brignoles, Vins/Caramy, Montfort et Camps-la-source) la carte Pass engagement.

<u>Son objectif</u>? Vous faire vivre des émotions, découvrir de nouvelles pratiques tout en favorisant votre mobilité sur le territoire. Activités culturelles, Bourses aux permis, BAFA, BSR, PSC1, cotisation annuelle à des associations, découverte de pratiques sportives, cotisation assurance voiture et moto, aide aux concours entrée école supérieure autant de choix accessibles avec une seule et même carte nominative.

Pour cela il faut :

- Avoir entre 11 et 28 ans. - Être domicilié au Val, Bras ou ses alentours.

Pour chaque action nous proposons:

- Participation de 80h en bénévolat au sein de l'association pour valoriser ton territoire nous t'octroierons une aide de 300 € pour passer ton BAFA, BSR, une bourse aux permis, PSC1, Séjour de vacances
- Participation de 40h en bénévolat au sein de l'association pour valoriser ton territoire nous t'octroierons une aide de 150€ pour une cotisation annuelle à des associations culturelles ou sportives ou une aide sur ton séjour.















Carte Pass Engagement

Fiche de renseignements

Nom :		Prénom :			
Date de naissance : /	/	Homme	Femme		
Adresse :					
N° de Fixe :					
N° de Portable 2 :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	N° du Jeune :			
MAIL:					
- J'accepte de recevoir p	oar mail des	informations conce	rnant ma carte Pass:		
	Oui 🗌	Non			
- J'accepte que mon image puisse apparaitre sur les différents supports de communication utilisés par l'Association BILBOK et ses partenaires (presse, Internet,					
vidéo, photo, réseau)	Oui 🗆	Non 🗆			
- Je m'engage à respecter le fréquenterai sous peine d'	_		respecter les lieux que je		
Le: / /	à				
Signature de l'adhérent	:		Cachet de l'Association		
			Signature du directeur		















Carte Pass Engagement

Autorisation parentale

Obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e):			
Agissant en qualité de :	Responsab Responsab	_	Responsable légal 2
- ATTESTE être informé que participer à l'ensemble des	•		re de la Carte Pass et l'autorise à par celle-ci.
- J'accepte que l'image de m communication utilisée pa (presse, Internet, vidéo, ph Personnes à prévenir en cas d	r l'Associati	on BILBOI	araitre sur les différents supports de K et ses partenaires. Oui Non
Nom : Téléphone 2 :			Téléphone 1 :
Nom :Pré			Téléphone 1 :
	Le: /	1	à :
Signature du tuteur légal			Cachet de l'Association
			Signature du directeur
COOCC FÉDÉRATION V.	AR .		















Carte Pass Engagement

Documents à fournir

☐ Carte d'identité	Responsabilité civile
☐ Photo d'identité	Justificatif de domicile de moins de 3 mois
☐ Certificat de scolarité	Attestation nautique pour tous les mineurs (-de 18 ans)
Photocopies des pages des vaccinations obligatoires du carnet de santé du jeune	
En cas de divorce ou de séparation : photocopie du jugement ou en l'absence de jugement, lettre manuscrite datée et signée par les deux responsables légaux, précisant si l'autorité parentale est conjointe ou non et le mode de garde du jeune (résidence principale chez un des deux tuteurs ou garde alternée)	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des dossiers Et à l'envoi d'informations par mail et par courrier.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association Bilbok.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



















ATTESTATION DE REUSSITE

Test d'aisance aquatique préalable à la participation d'un mineur à des activités nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)¹

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles

	se:		
A satisfait aux exigences d'un test décrit ci-dessous, le/			
à la piscine de : ou	sur le lieu de l'activité à :		
 Déroulement du test : Ce test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité. Effectuer un saut dans l'eau Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes Nager sur le ventre pendant vingt mètres Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant 			
Nom, prénom, qualité ² et signature	Titulaire du diplôme de :		

³ La réussite au test est attestée par un évaluateur ENF 1, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré des activités de la natation (BEESAN), du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN), ou du brevet fédéral 2ème degré de la FFN.















¹ La réussite à ce test autorise la pratique des activités nautiques dans le cadre des ACM (accueils collectifs de mineurs) : canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile, radeau et activités de navigation assimilées.

² La réussite au test est attestée soit par une personne qualifiée pour exercer contre rémunération dans une des disciplines suivantes : canoë kayak et disciplines associées, voile, canyonisme, surf de mer, natation, soit par une personne titulaire du BNSSA.



LE BILBOK JEUNESSE

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

« Le BilboK Jeunesse » est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle.

L'accès se fait sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Il est régi par un Règlement spécifique garantissant la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale.

Agrément Jeunesse Éducation Populaire depuis Mars 2017 N° 83-JEP-17-04-28-183

- **Le BilboK Jeunesse** est composé de 4 espaces : un accueil près adolescent pour les 11-13 ans et un espace jeune pour les 14-25 ans.
- Au Val est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans
- A Bras est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans

Ce règlement de fonctionnement permet de définir les droits et devoirs de chacun. L'adhésion à l'association est obligatoire pour tous.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

L'organisation des ateliers et des activités suit un calendrier prédéfini en fonction des périodes scolaires et extra-scolaires. Des mini-camps et des séjours seront proposés tout au long de l'année pendant les vacances.

Ces programmes sont communiqués en amont en précisant le lieu de rendez-vous, les horaires, les tarifs et les intervenants.

Les adhérents inscrits doivent arriver à l'heure. En cas de non-respect de ces horaires, la participation peut être refusée.

Les horaires d'ouvertures peuvent être définies en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement ou à la demande des inscrits.

1.1 La cotisation

Pour pouvoir accéder aux différents services proposés par cet espace, il faut obligatoirement avoir payé sa cotisation selon la grille disponible sur le bulletin d'adhésion et de cotisation (annexe 1)

1.2 L'inscription

La campagne d'adhésion et de cotisation se fait du 1^{er} septembre au 31 octobre de l'année N et couvre la période du 1^{er} septembre au 31 août de l'année N+1.

Tout dossier d'inscription comprend :

- Un bulletin d'adhésion et de cotisation (annexe 1)
- La fiche de renseignements (annexe 2)
- La fiche sanitaire (annexe 3)

Le dossier est disponible sur notre site $\underline{www.bilbok83.fr}$, dans nos différents locaux ainsi que par mail à l'adresse : $\underline{contact@bilbok83.fr}$ ou $\underline{jeunesse@bilbok83.fr}$

Le dépôt du dossier **COMPLET** se fait dans nos locaux ou par mail.

Avant toute nouvelle inscription, l'usager doit être à jour de ses différentes factures

Il est indispensable de respecter les dates de paiement, toute facture non soldée au plus tard 60 jours après sa date d'émission sera transmise à la trésorerie de Brignoles qui procédera à une mise en recouvrement.

1.3 Dispositions relatives aux adhérents

Il revient aux parents d'organiser la venue de l'enfant au lieu de rendez-vous.

Au cours des activités, des séjours ou des mini-camps, si l'enfant développe des symptômes de maladies, l'équipe d'animation, en informe le responsable légal et peut être amené à lui demander de venir le chercher. En cas d'urgence, l'équipe peut faire appel aux services de secours.

Il convient de fournir pour chaque période une attestation de responsabilité civile nominative, scolaire et extra-scolaire.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels des adhérents.

1.4. Vie collective

L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie associative.

Elle n'est pas simplement un faire-valoir aux activités et à l'accueil adolescents.

Elle représente bien un investissement personnel du jeune qui pourra donner de son temps et de son énergie à de petites tâches telles que la programmation des activités, la conception d'animations (manifestations ou événements...), l'aménagement ou le réaménagement du local, la révision du fonctionnement de la structure, l'organisation de séjours, etc...

La cotisation à l'Espace signifie l'engagement au projet pédagogique, la participation aux évènements et aux manifestations.

Il est attendu des adhérents une attitude décente, une tenue appropriée, et un comportement

respectueux vis-à-vis de l'ensemble des personnels ainsi qu'à l'égard des locaux, instruments et matériels mis à leur disposition.

En cas de manquements graves ou répétés (insolence, irrespect, insultes, comportement violent, dégradation, ...) et après entretien avec les familles, des sanctions, pouvant aller du remboursement, à l'exclusion temporaire ou définitive, pourront être prononcées par le CA. Elles seront notifiées par courrier.

Toute personne fréquentant L'Espace s'engage à respecter les points suivants :

- L'alcool et le tabac sont interdits dans les locaux ainsi que sur les activités
- L'article L.628 du Code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants
- Par ailleurs, tout jeune en état d'ébriété se verra systématiquement refuser l'accès aux structures et aux activités

1. ACTIVITES (SORTIES, ...)

L'ensemble des activités proposées (gratuites ou payantes) sont listées dans les plannings créés pour chaque période de vacances scolaires. En dehors de ses périodes, des activités ou sorties peuvent être proposées en fonction des demandes.

Les activités devront être payées à l'avance afin de bloquer sa place. Toute absence le jour de l'activité doit être justifiée pour prétendre à un remboursement potentiel.

Pour toutes activités dont le prix est supérieur à 10€, une réduction en fonction du coefficient CAF sera appliquée selon la grille ci-dessous :

```
De 0€ à 449,99€ - Réduction de 25%

De 450,00€ à 699,99€ - Réduction de 20%

De 700,00€ à 899,99€ - Réduction de 15%

De 900,00€ à 1200,00€ - Réduction de 10%

+ de 1200,00€ - Réduction de 5%
```

Cet avantage n'est possible que si l'attestation CAF ou le dernier avis d'imposition est fourni pendant la campagne d'inscription.

L'association se réserve le droit d'annuler une activité ou une sortie en cas d'effectif insuffisant ou d'incapacité à assurer l'activité dans les conditions de sécurité requises. Une activité de remplacement pourra être proposée sinon un remboursement sera effectué.

En cas absence, l'adhérent doit prévenir au moins 24h avant . Si ce n'est pas le cas, l'activité payante lui sera facturée et l'activité « gratuite » sera facturée sur un forfait de 5€.

2. SEJOUR

Une priorité est accordée :

- aux adhérents qui participent régulièrement aux évènements de l'espace
- aux adhérents qui fréquentent régulièrement l'Espace

L'inscription est obligatoire.

Le versement d'un acompte de 30% sera demandé afin de bloquer sa place. Le solde devra être payé maximum une semaine avant le départ (tous les chèques encaissés). Les sommes versées pourront vous être resituées en cas de circonstances exceptionnelles. (Certificat médical, ou cas personnel vu et étudié avec la direction).

L'association se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'effectif insuffisant ou d'incapacité à assurer l'activité dans les conditions de sécurité requises. Un remboursement des sommes versées sera effectué.

Le règlement pourra se faire en 5 fois par chèques (les chèques sont à fournir à l'inscription) ou par prélèvement. Tous les chèques seront encaissés avant le départ. Si le versement n'est pas total le séjour ne pourra avoir lieu.

Le règlement pourra aussi s'effectuer au moyen d'un prélèvement, d'un virement, d'un chèque, de chèques CESU/ANCV, carte bleue, d'espèces mais également sur le site Hello Asso. Pour partir le séjour devra être complètement payé.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

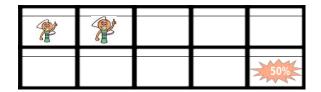
- 1. Compte tenu des moyens mobilisés en personnel et autres prestations pour assurer le bon fonctionnement de son Espace de Vie Sociale, toute absence doit être signalée. En cas de 3 absences non justifiées de manière consécutive à des activités, l'association peut procéder à l'annulation de l'inscription et attribuer la place à une autre personne.
- 2. Les modifications d'inscription doivent être formulées par écrit et transmises dans les meilleurs délais au secrétariat de l'Association. Elles seront possibles en fonction des places disponibles.
- 3. Les inscriptions aux activités ont lieu à tout moment au cours de l'année. Elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.
- 4. En cas d'abandon d'activités, il n'y aura pas de remboursement.
- 5. En cas de difficultés de règlement, les adhérents peuvent en informer la direction. Un accompagnement sur les règlements pourra être mis en place après accord avec le BUREAU.

4. RESPONSABILITE DE BILBOK VIS-A-VIS DES ADHERENTS MINEURS

Les adhérents mineurs sont libérés par les intervenants à l'heure de fin de l'activité. Ils ne sont sous la responsabilité de l'association. QUE pendant les heures d'activité pour lesquelles ils sont inscrits.

5. LES DIFFERENTES CARTES

CARTE FIDELITE



La carte de fidélité est un dispositif permettant d'impliquer les jeunes dans les activités et les événements mis en place par l'association.

Ce système offrira aux jeunes la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié pour certaines activités grâce à leur fidélité ce qui permet de les rendre « acteurs » du projet associatif.

Les cartes sont valables et cumulables sur 1 an (du 1^{er} septembre N au 31 août N+1).

Les réductions s'appliquent pour les activités jusqu'à 25 euros.

Comment ça marche?

- 1 carte remplie = -50%
- 2 cartes remplies = 1 activité offerte ou 2 activités à -50%
- 3 cartes remplies = 1 activité offerte + 50 % sur une deuxième activité ou 3 activités à -50%
- 4 cartes remplies = 10% sur un séjour ou 1 activité offerte + 50 % sur deux activités ou 2 activités offertes ou 4 activités à -50%

CARTE PASS ENGAGEMENT

Accessible aux jeunes de 14 à 25 ans, ses « cartes » sont cumulables et non périssables.

Son objectif?

Vous aidez à financer des activités culturelles, le permis, le BAFA, le BSR, le PSC1, la cotisation annuelle à des associations, la découverte de pratiques sportives, la cotisation d'assurance voiture et/ou moto, l'aide aux concours d'entrée aux écoles supérieures, des séjours, Autant de choix accessibles avec une seule et même carte nominative.

Nous proposons:

- Participation de 80h en bénévolat une aide de 300€
- Participation de 40h en bénévolat une aide de 130€



Coupon à nous retourner avec la fiche sanitaire : Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs <u>de l'espace</u> jeunes et de m'y conformer.

^{*} Cartes non cumulables après 4 cartes, valable 1 an, réductions valables sur activité à maximum 25€